



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



La Défense, le 28/04/2022

## ***Invitation presse***

**L'autorité environnementale :  
une expertise environnementale fiable au service de tous**

**2021 : une année de transition écologique ?**

**Le 5 mai 2022 de 14 h 30 à 16 h 00 en visioconférence**

L'Ae exerce sa mission en toute indépendance tant vis-à-vis de la ministre chargée de l'environnement que des services placés sous son autorité ou sa tutelle et, ce, pour tous les dossiers nécessitant un avis ou une décision de sa part.

L'année 2021 a été très chargée pour Ae (+ 40 % par rapport à une année moyenne). Celle-ci, pour la première fois de son histoire, n'a pas été en mesure de rendre des avis pour 13 dossiers.

Compte tenu de son analyse, en 2021, de nombreux projets, plans et programmes couvrant la plupart des politiques environnementales (eau, risques, air, mer...), d'activités présentant des impacts majeurs pour l'environnement (agriculture, nucléaire...) et d'un nouveau cycle de contrats de plan État-Région et de programmes opérationnels européens, ses avis au cours de cette année permettent de prendre un recul utile pour apprécier le rythme et l'effectivité des transitions énergétiques, agroécologiques...

Si elle constate un progrès indéniable pour beaucoup de dossiers de projets, elle ne peut hélas pas dresser le même constat pour les dossiers de plans et programmes, la plupart de ceux-ci fixant des ambitions que ni le retour d'expérience du cycle précédent (souvent pas fait) ni les évolutions des actions et des moyens ne permettent de crédibiliser. La qualité de l'eau, la sobriété énergétique, la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la résilience face aux risques naturels et au changement climatique, la protection de la biodiversité, la lutte contre l'artificialisation des sols et la protection de ceux-ci ne s'accompagnent pas de mesures suffisantes pour atteindre les objectifs affichés.

2021 aura été une année où la parole de l'Ae a bénéficié d'un écho renforcé même s'il reste encore insuffisant : ses avis et contributions ont été plus systématiquement relayés et utilisés, par les médias comme par les commissaires enquêteurs et le public, ou encore dans le cadre de

décisions de justice. L'Ae est également de plus en plus souvent sollicitée pour des auditions et des formations. La création récente d'une page LinkedIn vise à mieux faire connaître ses travaux et à améliorer la prise en compte de l'environnement dans les démarches d'évaluation environnementale.

***Merci de s'accréditer par mèl auprès des personnes « contacts » ci-après mentionnées, le 4 mai 2022 au plus tard.***

Le code d'accès à la conférence sera adressé aux participants inscrits en amont de la présentation.

**Pour toute question :**

Marie-Françoise FACON : 01 40 81 23.03 [marie-françoise.facon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marie-françoise.facon@developpement-durable.gouv.fr)

**Contacts pour s'inscrire :**

**Daniel CANARDON** : 01 40 81 68 74 [daniel.canardon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:daniel.canardon@developpement-durable.gouv.fr)

**Karine GAL** : [Karine.gal@developpement-durable.gouv.fr](mailto:Karine.gal@developpement-durable.gouv.fr)

**Retrouvez l'Ae sur internet :**

[www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html)

Désinscription ici